

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021



Rapport d'orientation budgétaire 2021

Préalable

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de 3500 habitants que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il doit être présenté à l'assemblée délibérante 2 mois avant le vote du budget.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

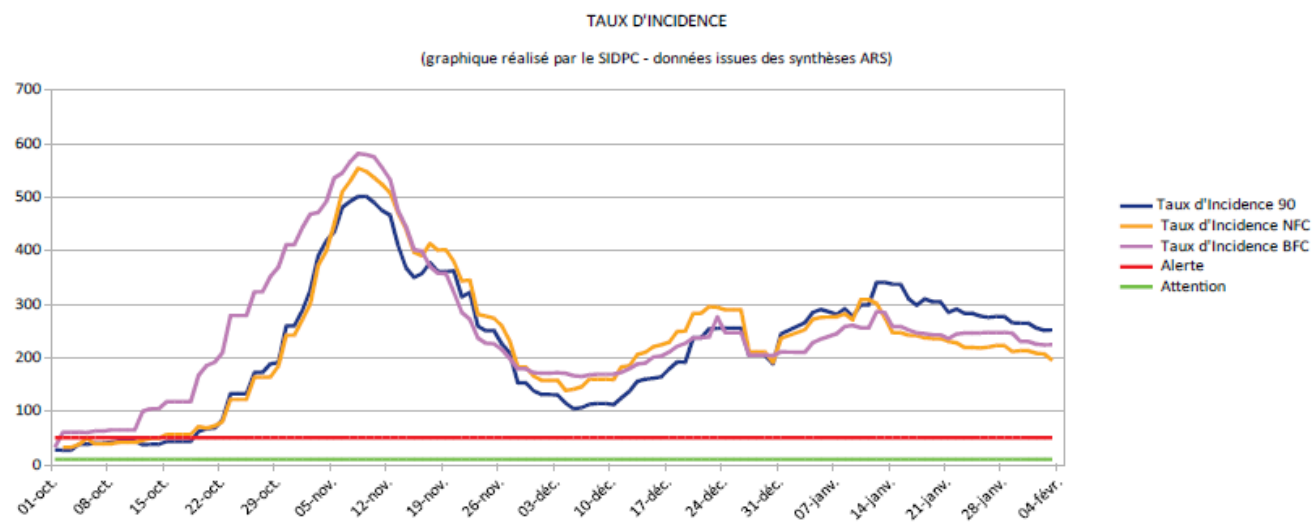
Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire est défini par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ainsi que la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Il doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

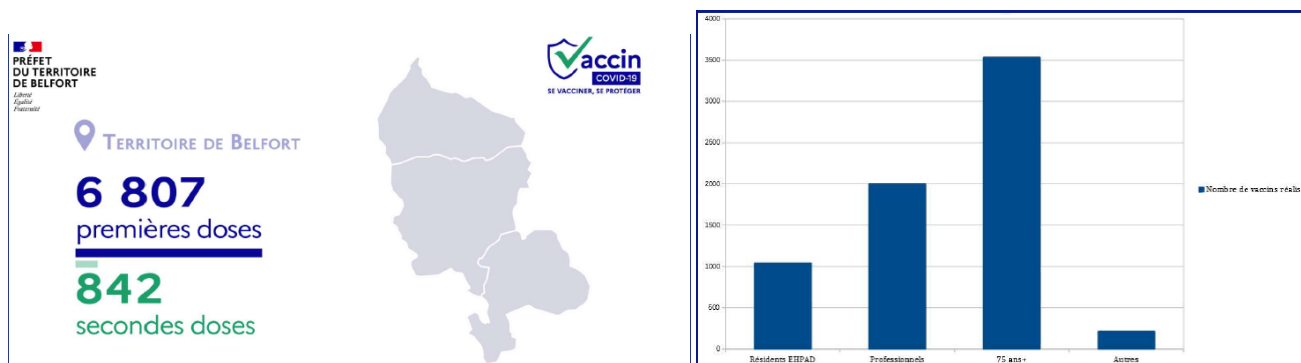
1) SITUATION SANITAIRE

a) Taux d'incidence départemental et régional au 04 Février 2021



Nombre de patients hospitalisés	Nombre de patients en réanimation
122	13

b) Stratégie Vaccinale

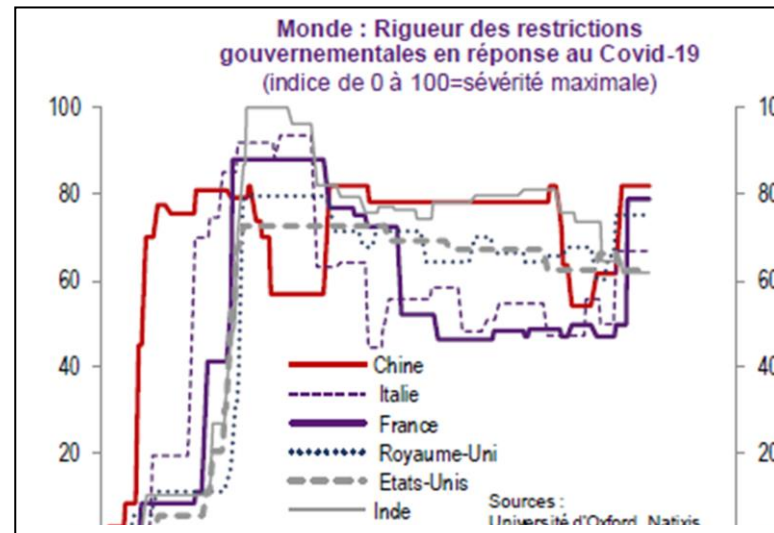
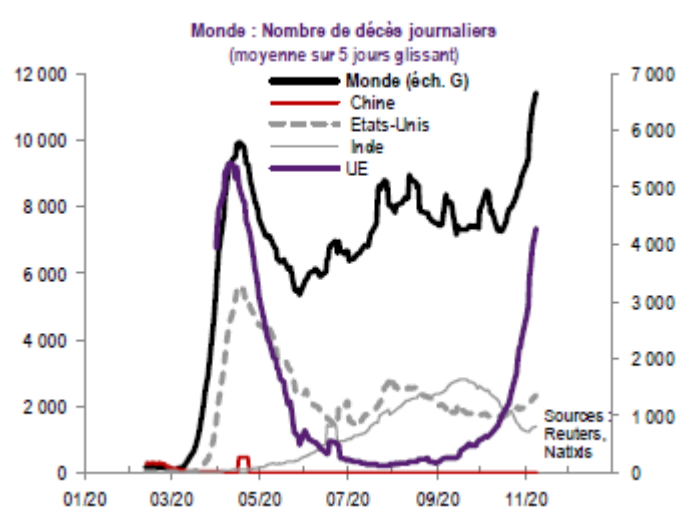


2) LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

a) L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Depuis l'arrivée du Covid-19 en 2020, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre 2020 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.



b) L'économie Européenne : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Pour autant, l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU.

Mais la 2ème vague de l'épidémie qui a frappée l'Europe a malheureusement renversée cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre.

L'activité en zone euro s'est à nouveau contractée au 4^{ème} trimestre 2020, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

c) L'économie Française : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

i) Economie à l'épreuve

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au premier trimestre 2020, le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre 2020 a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel. L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre. L'activité économique s'est à nouveau contractée au 4^{ème} trimestre.

Toutefois, compte-tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique a été moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, - 8 % au 4^{ème} trimestre.

Dans ce contexte incertain, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir, nous l'espérons, à 5,7 % en 2021.

ii) Conséquence sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les

692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le second trimestre 2017 du quatrième trimestre 2019.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

iii) Importants soutiens financés par l'emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €), à ce stade incertain, n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comportant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

<u>Plan "France Relance" 2021-2022</u>	
Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

iv) Une inflation durablement faible

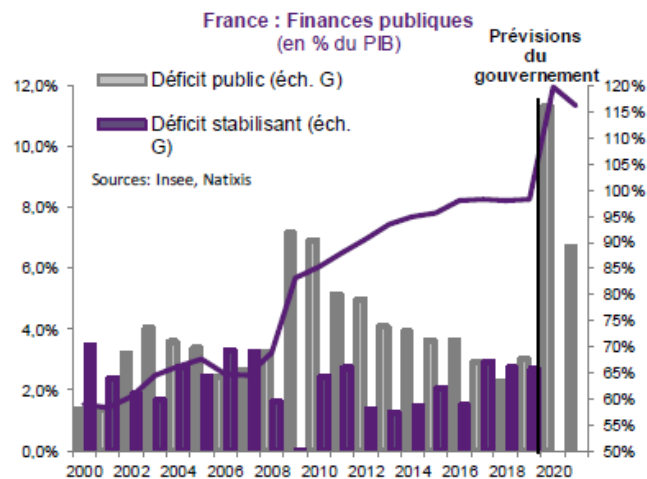
Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

d) Impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.



e) Principales mesures relatives aux collectivités locales

i) Projet de Loi de Finances

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards dans le même temps.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

ii) Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 :

Fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 104,4 milliards dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021 le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat 13 Mds et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Transferts financiers aux collectivités locales				2021 : 104,4	2020 : 116
Fiscalité transférée	37,4	(37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8	(1,2)
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2021 : 66,1	2020 : 74,1
Subventions autres ministères	4,7	(4,3)	Dégrèvements législatifs	9	(23)
			Amendes de police	0,6	(0,6)
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales				2021 : 51,9	2020 : 49,1
Prélèvements sur recettes dont	43,2	(40,9)	Mission RCT dont	4	(3,8)
DGF	26,756		DGD	1,546	
FCTVA	6,546		DETR	1,046	
DCRTP	2,905		DSIL	0,570	
Comp. exonérations fiscales	0,540		DGE Départements	0,212	
Comp. réduction de 50% des val. loc. des étab. indust.	3,290		TVA des régions	4,3	(4,4)

en Mds €

La DGF (dotation générale de fonctionnement) devrait rester stable et l'automatisation du FCTVA sera mise en place dès 2021.

En effet l'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en oeuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+ 1 ou N+ 2.

3) SITUATION BUDGETAIRE DE VALDOIE EN 2020

a) Evolution dépenses réelles de fonctionnement depuis 2016

Budget principal	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Orientations 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	3 558 827	3 537 384	3 493 285	3 689 972	3 589 635	Diminution ↘
Charges chapitre 011 charges à car. général	908 544	872 126	870 741	923 956	796 878	Stable →
Chapitre 012 Personnel	2 177 645	2 147 585	2 103 021	2 062 222	2 083 531	Augmentation ↗
Chapitre 014 atténuations produits	5 669	1 447	1 480	1 524	1 716	Stable →
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	343 422	349 666	365 459	539 203	506 919	Stable →
chapitre 66 charges financières	119 735	134 405	152 492	162 350	139 911	Stable →
Chapitre 67 charges exceptionnelles	3 812	32 155	92	716	60 679	Diminution ↘

Nous pouvons constater qu'il y a eu une diminution des dépenses de fonctionnement de 100 337 euros (- 2,7%) alors que l'Etat avait demandé de ne pas dépasser une augmentation de 1,2 %.

Tous les chapitres ont contribué à cette diminution, les charges du personnel étant restées constantes.

Les charges exceptionnelles sont dues principalement au contentieux existant avec la société « Menuiseries Claude. »

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Orientations 2021
Achat de prestations de services	95 811	107 521	70 517	stable →
Énergie—électricité	222 076	239 433	179 572	diminution ↘
Contrat de prestation de services	38 982	90 168	50 288	diminution ↘
Remboursement des autres organismes	10 528	25 868	8 926	stable →

Les prestations de services (Repas, sorties ALSH - sorties écoles...) ont considérablement diminué à cause de la crise sanitaire et des différentes périodes de confinements de l'année 2020.

La diminution des charges énergétiques n'est pas significative car certaines factures d'électricité peuvent être souvent sur deux années budgétaires.

La suppression des services de « *Passerelles pour l'emploi* » au profit d'employés de la commune pour le ménage a permis **d'économiser 40 K euros**. Et cette année nous n'avons pas eu à rembourser la formation de la police municipale, ce qui explique la différence des remboursements des autres organismes.

C'est ainsi que les charges à caractères général ont diminué de 127 078 euros soit 13,7%.

b) Evolution recettes réelles de fonctionnement de 2016 à 2020

BUDGET PRINCIPAL	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Orientations 2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 378 961	4 293 985	4 133 616	4 279 077	4 699 903	Augmentation ↗
Chapitre 013 atténuations de charges	208 576	163 288	132 020	126 251	151 080	Diminution ↘
Chapitre 70 produits de services	226 053	331 599	290 048	280 000	204 901	Augmentation ↗
Chapitre 73 fiscalité	2 862 522	2 858 198	2 859 377	2 904 662	2 910 946	Stable →
Chapitre 74 dotation	750 319	688 562	680 166	642 143	676 822	Augmentation ↗
Chapitre 75 produits gestion	136 901	122 552	135 231	115 817	100 246	Augmentation ↗
Chapitre 77 produits exceptionnels	194 591	129 787	36 774	210 203	655 903	Diminution ↘

L'atténuation des charges a augmenté correspondant au remboursement de la CPAM et assurances sur les agents en arrêt maladie pendant cette année 2020 suite au confinement de ce printemps qui a aussi généré une baisse notable sur les produits de service tels que L'ALSH et la crèche.

Les revenus provenant de la fiscalité sont restés stables alors que les dotations forfaitaires ont légèrement augmenté suite aux transactions immobilières effectuées cette année.

Concernant les produits de gestion courante, ils ont moins baissé que prévu grâce aux locations des immeubles libres depuis plusieurs années depuis cet été (école Montessori, France PVC ALU, UMPS).

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse de 9,8% (420 825 euros) ce qui n'est pas suffisant pour s'en satisfaire car cette hausse provient essentiellement de la vente de l'école KIEFEL (620 000 euros).

c) Evolution du budget d'investissement de 2016 à 2020

Budget principal	C.A 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Orientations 2021
Dépenses d'investissement Hors dette	1 316 037	3 193 874	4 654 376	753 017	116 515	Augmentation ↗ 205 K€
FC TVA	160 545	216 986	512 424	772 286	125 696	Diminution ↘
Subvention d'investissement	70717	146 662	422 170	141 558	150 292	Augmentation ↗ 161 K€
Autres recettes (TA) + 165 cautions	23 450	20 248	23 727	17 745	8 126	Stable →
Emprunt	1 110 000	2 990 000	3 460 000	396 673	0	0
Dette au 1er janvier	5 198 305	5 564 884	9 351 221	10 540 858	10 519 705	9 502 555
Dette 31 décembre	5 564 884	9 351 221	10 540 858	10 519 705	9 502 555	Diminution ↘

En fin 2020 la capacité de désendettement qui est égale à la dette divisée par la CAF Brute est de 18,5 ans.

d) Bilan Multi-accueil 2020

La gestion du multi-accueil est gérée directement au sein de la commune et non plus dans l'entité du CCAS.

Aussi le bilan spécifique du multi-accueil, présenté au CA du CCAS, est rajouté ci-dessous, afin de mieux appréhender son intégration dans le budget global de la commune.

Le multi-accueil l'île aux koalas propose un accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Deux types d'accueil sont proposés :

- Accueil régulier
- Accueil occasionnel

La crise sanitaire a sérieusement perturbé le fonctionnement de la crèche en 2020, cependant le soutien exceptionnel accordé par la Caisse d'Allocations Familiales cumulé à une baisse des dépenses liée à une baisse d'activités, permet de présenter un bilan budgétaire plus favorable qu'en 2019.

Bilan budgétaire 2020 :

- **Dépenses : 315 477.72 €**
 - Article 60 : Achats (repas, fourniture...) : 23 857.78 €
 - Article 61 : Services extérieures (maintenance) : 11 453.43€
 - Article 62 : Autres services extérieures (ménage, fête...) : 5 626.74€
 - Article 63 : Impôts et taxes : 9 115.47€ (au lieu de 8 586.39€ soit +529.08€)
 - Article 64 : Frais de personnel : 291 458.60€ (au lieu de 265 951.75€ soit +25 506.85€)
- **Recettes : 315 477.72€**
 - CAF dont
 - PSU 138 392.46 € (130 874.27€ perçu l'année N et 7518.19€ perçus en N+1)
 - CEJ 12 000€ (perçus en N+1)
 - Aides exceptionnelles 69 784€ (68596€ perçu l'année N, 1188€ en N+1)
 - Participations familiales : 48 643.83 €
 - Subvention et prestation de service versée par l'Etat : 0€

- Participation communale (subvention d'équilibre) : 70 341.81€ (au lieu de 44 305.88€ soit +26 035.93€)
- Transfert de charges : 2350.23€

Les recettes de la structure se composent pour l'essentiel des participations familiales, de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) versé par la CAF.

L'équilibre est garanti par une part de la subvention communale allouée au CCAS.

En mettant ce bilan en perspective avec le budget prévisionnel 2020 tiré du ROB, on constate une baisse des dépenses (fermeture de la structure, moins d'enfants accueillis...) et également une baisse des recettes (participations familiales et PSU) que vient compenser une aide exceptionnelle accordée par la CAF.

4) ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE VALDOIE POUR 2021

L'année 2021 sera encore une année compliquée du fait de la continuité de la crise sanitaire qui engendre des frais supplémentaires de matériel sanitaire (gel, masque, et organisation fonctionnelle des services, ASA, télétravail, arrêts maladie COVID 19, cas contact, fermeture classes et crèche...).

De ce fait, la gestion budgétaire de l'année 2021 sera basée, en partie sur une prolongation de cette crise sanitaire, pour au moins 6 mois.

Pendant le 2ème confinement de l'automne 2020, la municipalité avait proposé avec l'association des commerçants de Valdoie, la possibilité d'aider les commerçants dans leur démarche de mise en place du « click and collect » en ouvrant les portes de l'ancienne école si besoin. Or aucune demande n'est arrivée en mairie.

Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas prévoir une réserve budgétaire s'il faut participer à la crise économique qui va inéluctablement suivre la crise sanitaire.

Une crise sociale arrivera par la suite et nous la voyons se mettre en place tout doucement avec l'accroissement des demandes d'aide alimentaires au sein du CCAS.

A. Dépenses de fonctionnement :

1. Les charges à caractères générales :

Elles ont vu une diminution de 13,7% et cette décroissance devrait continuer en 2021 car nous allons œuvrer à revoir certains coûts de contrat surtout en téléphonie et énergie.

De plus le gain financier en réintégrant les postes de nettoyage au sein de la commune alors qu'elles étaient à Passerelles pour l'emploi va se faire sentir sur 12 mois donc doubler par rapport à 2020.

Par contre les réparations de la toiture du Gymnase, dues à la tempête de 2019 sont impératives et viendront augmenter cette ligne budgétaire d'un montant évalué à 83 K€ qui sera compensée en partie par le remboursement de l'assurance en produit exceptionnel.

2. Les charges du Personnel

Une nouvelle organisation des services de la commune a été mis en place depuis le 1 janvier 2021 et aura pour bénéfice d'optimiser les moyens humains de la collectivité pour augmenter la qualité des services rendus aux Valdoyens sans pour autant modifier la masse salariale de la commune.

Le recrutement d'une personne pour le poste de DGS aura un impact sur le budget du personnel, mais il sera compensé par la demande de disponibilité d'un agent de l'ALSH mais aussi par la fin d'une dépense inutile qui est celle de l'ancien DGS qui se trouve être largement payé jusqu'en juin 2021 à rester chez lui.

Le ménage des différentes structures de la commune était effectué par une société de services extérieurs à la commune. Depuis l'automne 2020, nous avons proposé aux personnes concernées d'intégrer la commune en devenant des personnels contractuels de la commune. Ce changement nous permettra en 2021 d'économiser sur les charges à caractères général mais viendra augmenter les charges du personnel.

Les charges du personnel se verront augmentées du fait de la réintégration du personnel du Multi-accueil au sein de la commune. Mais la subvention versée au CCAS se verra diminuée d'autant, donc ce transfert sera transparent pour le budget de la commune.

La mise en place du RIFSEEP, qui aurait dû être en vigueur depuis 2017, est prévue pour le 1^{er} semestre 2021.

Cette nouvelle répartition des primes que reçoivent les agents communaux sera plus équitable et ne sera plus en fonction des relations « agents – élus » mais en fonction des différents postes et niveaux de responsabilité existants dans la collectivité. Une part de prime liée à l'investissement des agents sera néanmoins possible mais elle devra être motivée et respectera les règles législatives en vigueur.

Le coût supplémentaire dû à la mise en place du RIFSEEP ne devrait impacter que très légèrement les charges du personnel car son but est de légaliser les primes actuelles données aux agents tout en respectant une équité entre eux sans pour autant engendrer une augmentation systématique.

3. **Autres Charges de gestion courante**

La crèche, réintégrée au sein de la commune depuis le 1^{er} Janvier 2021, nous permettra de finaliser et d'améliorer la gestion de l'accueil de la crèche en suivant périodiquement l'évolution financière sans pour autant diminuer les services de cet accueil.

Nous avons depuis la rentrée réajusté le nombre d'accueils réguliers par rapport à celui de l'accueil ponctuel.

Ce changement pourra largement permettre à cette structure de diminuer la perte financière des années précédentes d'environ 12% qui était intégré jusqu'à lors dans le CCAS.

La visibilité financière du CCAS (sans la gestion de la crèche) sera plus facile à appréhender et la participation financière de la commune sera, de ce fait, moins important qu'avant malgré le rajout d'autres services tels que la médiathèque et la Maison France Services dès le second semestre 2021. Les coûts nouveaux de cette structure seront financés par l'état de l'ordre de 80%.

4. **Charges financières (Intérêts des emprunts)**

Elles resteront stables à hauteur d'environ 140 000 euros pour 2021 avec une légère diminution car nous allons rembourser le prêt relais de 800 000 euros dès le premier trimestre.

5. **Charges exceptionnelles**

Toutes les dettes (pénalités et amendes) que nous devons rembourser à la société Claude suite au litige existant entre la commune et cette société ont été régularisées en 2020. De ce fait la somme de 70 000 ne sera plus inscrite dans le budget 2021.

B. Les recettes de Fonctionnement :

1. Atténuation de charge

Elles correspondent aux indemnités journalières d'arrêt de maladie par la CPAM ou les assurances.

Elles ont été en hausse pour 2020 du fait que les agents en longue maladie depuis plusieurs mois ont repris leur poste dès le mois d'Août.

En redonnant confiance aux agents avec un dialogue et des motivations, nous espérons diminuer cette recette qui sera la preuve de notre réussite sociale et ainsi diminuera le coût supplémentaire engendré par le remplacement des agents en maladie.

2. Produits de services

Ces produits (ALSH, Crèche) devraient revenir à une situation stable pour l'ALSH et en augmentation pour la crèche dès lors que la situation sanitaire ne deviendra plus qu'un mauvais souvenir.

3. Impôts et taxes

Cette ressource restera stable en 2021 puisque la municipalité n'a pas l'intention d'augmenter les taux des taxes locales.

	Bases 2019	Bases 2020	Taux 2019	Produit
T habitation	8.550.859€	8.727.000€	11.96	1.043.749€
T foncière bâti	5.828.103€	5.964.000€	15.37	916.667€
T foncière non bâti	18.300€	18.200€	36.81	6.699€

La réforme sur la taxe d'habitation n'étant pas encore tout à fait claire, nous ne savons pas précisément si les ressources de la commune sur ce sujet seront équivalentes aux années précédentes aussi nous serons prudents pour 2021.

De plus, les attributions de compensation versées par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre de la dissolution du SMAGA, sont repoussées et nous sommes dans l'attente de la décision du TA sur ce point.

4. **Dotations et participations**

Elles seront normalement stables pour 2021 :

DGF (310 K€) ; Dotation Solidarité rurale (69 K€) ; Dotation nationale de péréquation (35 K€)

5. **Autres produits de la gestion courante**

Ce produit sera à la hausse suite aux différentes locations de locaux qui étaient vides depuis plusieurs années (environ 34 K€ par an)

- Ecole Montesori (ancienne crèche), 500€/mois,
- UMPS (ancien local des pompiers), 250 €/mois
- Banque Populaire (ancienne Trésorerie), 1 146€/mois
- France PV Alu (ancien local des Resto du Cœur), 1 000€/mois

6. **Produits exceptionnels**

En 2020 nous avons reçu un acompte de 30 000 € par les assurances pour les dégâts subis sur le gymnase en août 2018 et nous attendons des précisions sur le solde qui doit nous être versé en 2021.

Une vente d'un terrain (2 parcelles) est prévue et nous rapportera 95 K€ en produit exceptionnel.

C. Dépenses d'Investissement :

Vu la situation financière de la commune, les dépenses d'investissement seront minimales en priorisant certaines urgences :

- Maison France Services (190K €)
- Eclairage publique à Led (2eme tranche) (48,5K €)
- Remplacement d'un camion aux services Techniques (31K €)
- Aménagement pour la sécurité sur la voirie (40K €)

- Caméras de surveillance (40K €)
- Quais BUS (PMR) (13K €)
- Réfection mur cimetière (1ere tranche) (15K €)
- Equipement informatique pour Télétravail (40K €)
- Equipement Police Municipale (1,5K€)

Soit un total de 419 K€

Pour mémoire en RAR Logiciel de Verbalisation : (1K€)

D. Recette d'Investissement :

Des subventions ont été demandées aux différentes institutions étatiques ou locales.

- Maison France Services (112K €) (DETR et DSIL)
- Eclairage publique à Led (2eme tranche) (26K €) (CD90 et Territoire Energie)
- Remplacement d'un camion aux services Techniques (0K €)
- Aménagement pour la sécurité sur la voirie (20K €) (amende de police)
- Caméras de surveillance (20K €) (FIPD)
- Quais BUS (PMR) (7K €) (amende de police)
- Réfection mur cimetière (1ere tranche) (0K €)
- Equipement informatique pour Télétravail (32K €) (DETR et GBCA)
- Equipement Police Municipale (0,5K€) FIPD

Soit un total de subvention de 217 K€

E. Analyse financière de l'emprunt et leviers pour redonner à Valdoie les moyens d'investir

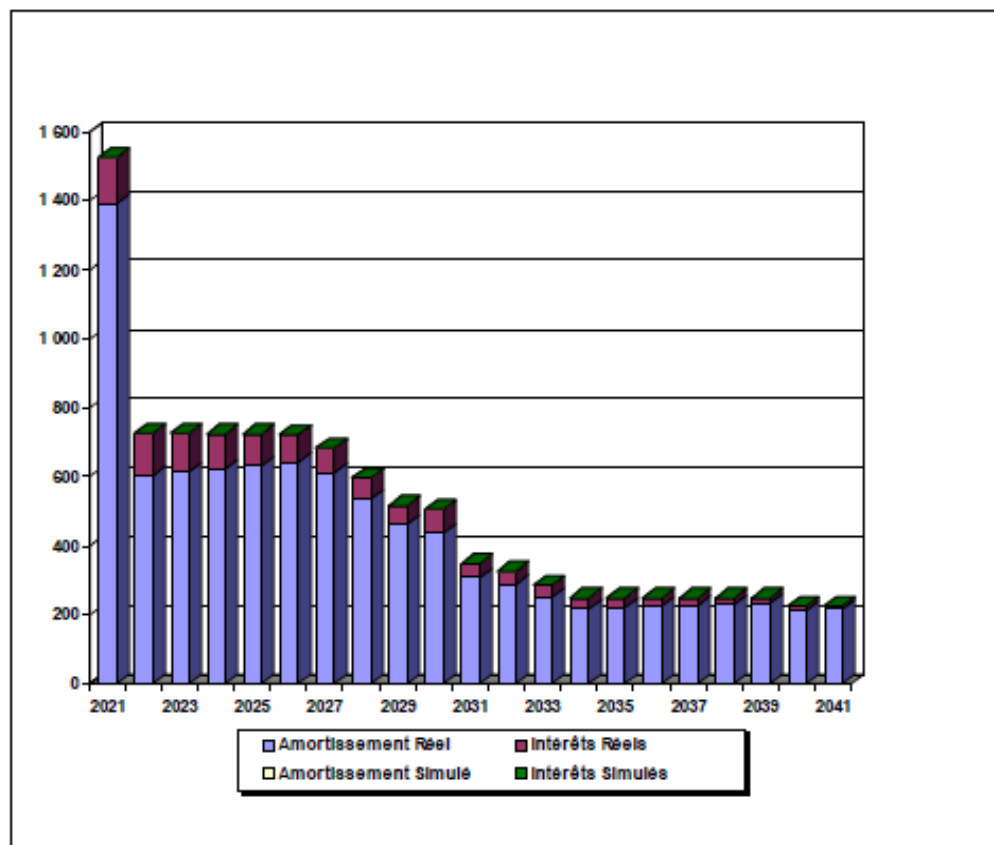
a. Etat de la dette sur 20 ans

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2021	9 502 555.00	1 526 722.57	132 247.77	1 394 474.80	
2022	8 108 080.20	725 553.61	121 940.79	603 612.82	801 168.96
2023	7 504 467.38	724 938.49	111 967.81	612 970.68	615.12
2024	6 891 496.70	724 371.69	101 816.20	622 555.49	566.80
2025	6 268 941.21	723 832.78	91 458.19	632 374.59	538.91
2026	5 636 566.62	723 336.27	80 900.63	642 435.64	496.51
2027	4 994 130.98	682 068.06	70 696.82	611 371.24	41 268.21
2028	4 382 759.69	596 366.18	61 591.26	534 774.92	85 701.88
2029	3 847 984.77	516 858.16	54 496.45	462 361.71	79 508.02
2030	3 385 623.03	505 806.04	70 178.63	435 627.41	11 052.12
2031	2 949 995.65	347 935.74	42 618.19	305 317.55	157 870.30
2032	2 644 678.10	326 170.61	38 755.68	287 414.93	21 765.13
2033	2 357 263.17	286 248.32	35 198.13	251 050.19	39 922.29
2034	2 106 212.98	248 125.03	31 831.63	216 293.40	38 123.29
2035	1 889 919.58	248 125.03	28 536.27	219 588.76	0.00
2036	1 670 330.82	248 125.03	25 187.97	222 937.06	0.00
2037	1 447 393.76	248 125.03	21 785.79	226 339.24	0.00
2038	1 221 054.52	248 125.03	18 328.85	229 796.18	0.00
2039	991 258.34	248 125.03	14 816.14	233 308.89	0.00
2040	757 949.45	223 012.16	11 296.38	211 715.78	25 112.87
2041	546 233.67	223 012.16	7 960.55	215 051.61	0.00

b. Courbe des remboursements des annuités

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



En 2021 le remboursement de l'emprunt relais de 800 000 euros se cumule avec le remboursement des autres prêts contractés par la commune.

En matière de gestion budgétaire, l'enjeu d'une analyse pluriannuelle du remboursement du capital de la dette est de déterminer quel est le niveau de l'épargne brute nécessaire à l'équilibre (c'est-à-dire qui ne dépend ni de la reprise du résultat ni de recettes exceptionnelles de session).

CAF BRUT et CAF NET

Pour rappel :

Epargne Brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement (hors recettes et dépenses exceptionnelles).

Epargne Nette = épargne Brute – le remboursement du capital des emprunts de l'année (chap. 16) + dépenses au compte 16449 + dépenses au compte 166 (refinancement dette).

Concernant l'année 2020 :

Epargne Brute =	4 699 902,54 (recette réelle)	
	- 3 589 635,81 (dépense réelle)	
	+ 60 679,15 (dépense exceptionnelle)	
	- 655 903,79 (recette exceptionnelle)	= + 515 042,09

Epargne Nette =	515 042,09 (épargne brute)	
	- 806 032,08 (capital remboursé)	
	+ 154 841,90 (refinancement dette)	= - 136 148,09

La CAF BRUTE (+515 042,09 euros) n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement du capital.

De ce fait, la CAF NETTE (- 136 148,09 euros) est toujours négative.

Il s'agit de définir l'objectif d'épargne à atteindre pour que Valdoie retrouve une gestion financière conventionnelle.

La contrainte budgétaire réglementaire qui consiste à couvrir le remboursement du capital de la dette est assurée.

L'épargne nette au résultat est toujours négative (-136 148 euros) ce qui nous contraint d'une part à ne pas faire d'emprunt pendant le mandat et d'autre part à investir à minima en demandant un maximum de subventions afin de pouvoir rembourser le capital des emprunts qui augmentera chaque année jusqu'en 2026.

Plusieurs recherches de solutions vont être menées afin de trouver des solutions :

- Eventualité de rachat d'emprunts
- Augmenter la DGF (plusieurs rues de Valdoie n'ont jamais été rétrocédées dans le domaine public)
- Mettre en location tous les bâtiments vides, non occupés afin de récupérer des loyers.

En conclusion, la gestion budgétaire de Valdoie sera très difficile durant tout le mandat du fait de l'endettement important de la commune, en espérant que, suite à la crise sanitaire et économique, l'état ne demande pas aux collectivités territoriales de faire un effort financier comme cela a été le cas ces dernières années par la diminution de la dotation globale de fonctionnement.